



Registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 29 septembre 2020



Secrétariat du Maire : EG /CM

Clouange, le 30 septembre 2020



Arrondissement
de Thionville

**Registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de
conseillers élus : 23

Séance du 29 septembre 2020

Nombre de
conseillers
présents : 23

Sous la présidence de Monsieur Stéphane BOLTZ, Maire

Présents

- Mesdames, Ornella THOMAS, Eliane ASSIOMA, Annarita TOSCANI, Mireille COLOMBINI, Geneviève MAILLARD, Laurence MALNATI, Karine MASCHIELLA, Emmanuelle IFFLI, Sylvine GISMONDI, Frédérique GENCO
- Messieurs, Philippe VEZAIN, Clément DERIU, Frédéric WEISS, Joseph SUSANJ, François BIASINI, Hugues IACUZZO, Raphaël GELAIN, Mohamed SOUIDI, Lucas LOPES.

□ Secrétaire de séance : Mme THOMAS Ornella

- Membres du Conseil Municipal absents excusés, ayant accordé une procuration
Mme Angèle LICATA donne procuration à M. Stéphane BOLTZ
M. Benoît CAMPAGNA donne procuration à M. Clément DERIU
M. Olivier RAFFLEGEAU donne procuration à Mme Ornella THOMAS

Ouverture de la séance : 18 h 30

Participait en outre : M. GIRI Eric, (voix consultative)

✓ Le quorum étant atteint, M. BOLTZ ouvre la séance.

✓ Secrétaire de séance :

Madame THOMAS Ornella est élue secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT.

L'an deux mil vingt, le 29 septembre les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de CLOUANGE, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. BOLTZ Stéphane, Maire en exercice.



Pour des raisons relevant du respect des consignes sanitaires et des mesures de sécurité nécessaires à cette réunion, la séance a été ouverte au public, en nombre limité.

Convocation transmise le 21 septembre 2020.

Approbation de la séance du 17 juin 2020

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 juin 2020, tel que présenté.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N°1

D2020-38

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2020 - CCAS

Sur rapport de Monsieur le Maire, les membres de l'assemblée sont informés de la nécessité de verser une subvention complémentaire au budget du CCAS.

Cette décision s'impose en raison :

- ✓ Du surcroît de charges lié à la crise sanitaire « COVID 19 »
- ✓ De travaux imprévus et impératifs
- ✓ De la perte de recettes due à l'absence de facturation cantine scolaire auprès du délégataire EPT (cantine fermée pour cause de crise sanitaire)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention complémentaire au profit du CCAS de Clouange, d'un montant de 15 000 €.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0



DECISION MODIFICATIVE N°1/2020

Certains réajustements budgétaires sont nécessaires afin de prendre en considération :

- Un déséquilibre au budget primitif 2020, en section d'investissement sur le chapitre 041
- La décision du Conseil Municipal d'accorder une subvention complémentaire au budget du CCAS.
- Le réajustement des enveloppes budgétaires de travaux, après négociation des devis ou marchés publics.
- De la commande de 6 caveaux et 16 colombariums pour le cimetière. (Non budgétée)

Délibérant sur la modification du budget primitif et après avoir obtenu des précisions sur certains articles, le Conseil Municipal la majorité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1/2020, telle que présentée ci-dessous :

Votants : 23	
Pour	21
Contre	0
Abstention	2

BUDGET PRIMITIF VILLE 2020		Décision Modificative N° 1/2020	
	BP	DEPENSES	RECETTES
Section De Fonctionnement			
657362 Subvention CCAS	20 000,00 €	15 000 €	
023 Virement à la section d'investissement	258 383,00 €	- 15 000 €	
Total Fonctionnement		- €	- €

BUDGET PRIMITIF VILLE 2020		Décision Modificative N° 1/2020	
	BP	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement			
204422 / 041 Op patrimoniale bâtiments comx	- €		500 €
2312 Terrains	30 000 €	- 100 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	258 383 €		- 15 000 €
21316 Equipement cimetère	- €	20 000 €	
2188 Autre immo corporel	106 800 €	- 39 500 €	
2152 Installation de voirie		4 500 €	
op° 222/2315 Télésurveillance	42 500 €	9 900 €	
op° 234 /2315 Voirie	152 000 €	- 9 300 €	
Total investissement		- 14 500 €	- 14 500 €

TOTAL DM n° 1/2020		- 14 500,00 €	- 14 500,00 €
---------------------------	--	---------------	---------------



SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES – RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Madame TOSCANI, adjointe à la culture informe l'assemblée que dans le cadre des projets culturels menés par la bibliothèque, la commune envisage d'acquérir des livres, ouvrant droit à une aide du Département de la Moselle, au titre des « Ressources documentaires ».

Le projet est établi selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- DEPENSES : Acquisitions de livres 1 000 € HT
- RECETTES : Ressources documentaires –
Département de la Moselle (30 %) : 300 €

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides auprès du Département de la Moselle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir pour la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires à l'opération, au budget primitif 2020.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

GARANTIE D'EMPRUNT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT METZ METROPOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de construction de 90 logements sociaux, rue des Colombiers et rue Clemenceau, l'Office Public de l'Habitat Metz Métropole a sollicité la commune, par courrier du 14 septembre 2020 afin d'obtenir un accord portant sur la garantie d'emprunts nécessaires au projet susvisé.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêt de 9 542 276 € souscrit auprès de la CDC selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 113533, constitué de 5 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.



Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCORDE** une garantie à l'Office Public de l'Habitat Metz Métropole, à hauteur de 25 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 113533, relatif au projet de construction de 90 logements sociaux, rue des Colombiers et rue Clemenceau
- **DECLARE** que la garantie de la ville de CLOUANGE est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer au nom et pour le compte de la Ville tous documents contractuels liés à cette garantie,

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N° 5

D2020-42

**MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par un décret du 25 avril 2007.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100 % du plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.



- Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'indice d'ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédents la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTE** les propositions qui lui sont faites, concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N° 6

D2020-43

CESSION DU BAIL DE CHASSE

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales de la Moselle, pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.*
- *Vu l'arrêté n°2014-DDT-SERAF-UFC n°55 du 25 juillet 2014*
- *Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 42-21 ; L 429- 2 à L429-32 ; R427-6, R429-8, R429-9*
- *Vu la délibération en date du 29 octobre 2014 approuvant la délimitation et la consistance du lot de chasse,*
- *Vu la convention de chasse négociée de gré à gré, entre la commune de Clouange et Monsieur Michel NICOLETTA*
- *Vu la demande en date du 02 juin 2020, de Monsieur Michel NICOLETTA, locataire de la chasse, de céder son bail de chasse à Monsieur Sébastien SCHLEGEL (Ay sur Moselle)*
- *Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse :*
 - *Mail du 29 juillet 2020 de la Fédération des chasseurs de la Moselle.*
 - *Mail du 29 juillet 2020 du Fond départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers.*
 - *Mail du 28 juillet 2020 de l'ONF*

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- après avoir été informé des instructions règlementaires consignées dans le cahier des charges sur les conditions de cession en cours de bail de location
- après avoir examiné le dossier présenté par M Sébastien SCHLEGEL, le concernant
- après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la 4C.



- **AGREE** la candidature de Sébastien SCHLEGEL
- **APPROUVE** la proposition de cession du bail de location de chasse (lot unique) par convention de gré à gré, au profit de M. Sébastien SCHLEGEL, domicilié 10 rue du pont amont 57300 AYS/ MOSELLE
- **PRECISE** que la cession n'a pas pour effet de modifier les éléments du bail de chasse initial, notamment le prix, la durée, l'objet, les conditions d'exécution.
- **APPROUVE** l'avenant de cession et autoriser M le Maire à signer l'avenant de cession, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N° 7

D2020-44

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- *Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;*
- *Vu la délibération D2019-65 du 28 novembre 2019, adoptant le tableau des effectifs de la Commune.*
- *Vu l'avis favorable de la Comité Technique dans sa séance du 5 juin 2020.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la création de postes mais aussi de la suppression d'emplois après avis du comité technique.

Il précise à cet effet :

- Le poste d'adjoint administratif, au coefficient d'emploi 22/35 a évolué au 1^{er} août 2020, à plein temps. Un poste d'adjoint administratif étant vacant, **il convient par conséquent de fermer uniquement l'ancien poste**

Sur rapport de Monsieur le Maire, et sur sa proposition, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FERME** un poste d'Adjoint administratif 22/35ème
- **ADOpte** le tableau des effectifs, comme suit :



TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE CLOUANGE					
Filière	Grades ou emplois	Catégorie	Durée hebdomadaire	Poste existants	Postes pourvus
Administratif	Rédacteur Principal 1ère classe	B	35H00	1	1
	Adjoint admin. principal 1° classe	C	35H00	2	1
	Adjoint admin. principal 2° classe	C	35H00	5	3
	Adjoint administratif	C	35H00	3	3
Police	Gardien Brigadier	C	35H00	1	1
Culturelle	Assist. enseigne. artistique 1° classe	B	20H00	2	2
	Assist. enseigne. artistique 1° classe	B	9h00	1	1
	Assist. enseigne. artistique 1° classe	B	4h00	1	1
	Assist. enseigne. artistique 1° classe	B	3	1	1
	Assist. enseigne. artistique 1° classe	B	16	1	1
	Assist. enseigne. artistique 1° classe	B	6	3	3
	Assist. enseigne. artistique 1° classe	B	10,5	1	1
	Assist. enseigne. artistique 1° classe	B	9	1	1
	Assist. enseigne. artistique 1° classe	B	2	2	2
Service tech.	Technicien principal 1ère classe	B	35H00	1	1
	Agent de maîtrise	C	35H00	3	2
	Adjoint technique principal 1° classe	C	35H00	1	0
	Adjoint principal 2° classe	C	35H00	1	0
	Adjoint technique	C	35H00	7	6
	Adjoint technique	C	30H00	1	1
Sportif	Opérateur des A.P.S. qualifié	C	35H00	1	1
Ecoles	A.T.S.E.M. Principal 2ème classe	C	33H15	1	1
	A.T.S.E.M. Principal 2ème classe	C	33H09	1	1
	A.T.S.E.M. Principal 2ème classe	C	28H00	1	1
	Adjoint technique	C	33H25	1	1

Effectifs Total	Postes existants	Postes pourvus
	45	38

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N° 8

D2020-45

REPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGES MATERNITE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 (remplacement d'un agent indisponible)
- Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,
- Vu la délibération D2020-23 du 3 juin 2020 autorisant et fixant la rémunération des agents contractuels
- Considérant que les besoins du service justifient de recruter un agent comptable contractuel en remplacement d'un agent titulaire indisponible pour cause de congés maternité

Sur rapport de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient de recruter un agent comptable afin de suppléer à l'absence du titulaire du poste pendant son congé de maternité.



Considérant la spécificité et la technicité de ce poste (connaissance comptable, connaissances des partenaires et de l'environnement professionnel ainsi que de la maîtrise du logiciel utilisé par la collectivité), il est essentiel de recruter un agent opérationnel et efficace.

La collectivité a la possibilité de recruter pendant cette période transitoire, la personne qui assurait auparavant cette fonction à la commune, avant de faire valoir ses droits à la retraite.

La délibération D2020-23 du 3 juin 2020 autorisant le recours aux agents contractuels ne permet pas en l'état de recruter cet agent sur les bases négociées entre les parties.

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire pour la durée du congé maternité de l'agent titulaire, à recruter un agent comptable contractuel à temps plein, sur le grade d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, IB 483, IM 418.

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N° 9

D2020-46

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - BLE RADIO

Sur rapport de M. le Maire, les membres de l'assemblée sont informés que l'enveloppe initiale de 3000 € accordée à BLE RADIO, lors de sa création, n'a pas été entièrement consommée.

Il est demandé à l'assemblée de prendre en charge quelques factures pour l'acquisition de matériel à hauteur de 535 €, afin de compenser la perte supportée par l'association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 535 € à BLE RADIO

Votants : 23	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0



Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Municipal (D2020/18)

Le Maire de la Commune de CLOUANGE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son articles L2122-22
- VU le Code des Marchés Publics, notamment en application des articles 1 et 28,
- VU la délibération D2020/18, en date du 03 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
- CONSIDERANT l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

INFORME les Conseillers que dans le cadre des délégations accordées lors de la précédente mandature, les décisions ci-dessous ont été signées :

N°	TITULAIRE	OBJET	MONTANT	MONTANT	REFERENCES
D37/2020	PRESA Architecte	Remboursement sinistre tribune		2 085,60 €	Protocole d'accord transactionnel
D38/2020	DIAC	Achat Kangoo après fin crédit bail	3 300,00 €	3 960,00 €	Fact. n°200030886
D39/2020	LDLC	Achat pc portable	817,60 €	817,60 €	fact. n°FV202000522560
D40/2020	POMPES FUNEBRES HIEULLE	Confection et pose colombarium 16 cases	8 682,56 €	10 419,08 €	Devis n°0202/50/84CH
D41/2020	POMPES FUNEBRES HIEULLE	Confection et pose de 6 caveaux 2 places	5 989,24 €	7 187,09 €	Devis n°0202/50/83CH
D42/2020	DHR	Aménagement talus terrain synthétique	9 000,00 €	10 800,00 €	Fact. n°2008218
D43/2020	LG ELEC	Travaux électriques aménagement bureau DGS	1 056,22 €	1 267,46 €	Devis n°0652
D44/2020	HUYNEN NB FERMETURES	Travaux menuiseries aménagement bureau DGS	3 317,25 €	3 980,70 €	Devis n°AK29157
D45/2020	DHR	Pose bancs de touches terrain synthétique	8 755,20 €	10 506,24 €	Devis n° 1908022
D46/2020	CASI SECURITE INCENDIE LSI	Vérification extincteurs incendie	3 391,75 €	4 070,10 €	Devis n° DEVCA5-2009-020
D47/2020	MULLER TP	Préparation GC raccordement caméras	7 154,10 €	8 584,92 €	Devis n° : LT/GEHA17/5A
D48/2020	MULLER TP	travaux voirie rue ST HENRI	51 845,25 €	62 214,30 €	Bon de commande n°1
D49/2020	MULLER TP	travaux voirie rue des Primevères	33 048,85 €	39 658,62 €	Bon de commande n°2



Le conseil municipal déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 58

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D2020/38 à D2020/46

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphane BOLTZ



<i>ASSIOMA-COSTA</i> <i>Eliane</i>		<i>LOPES</i> <i>Lucas</i>	
<i>BIASINI</i> <i>François</i>		<i>MAILLARD</i> <i>Geneviève</i>	
<i>CAMPAGNA</i> <i>Benoît</i>		<i>MALNATI</i> <i>Laurence</i>	
<i>COLOMBINI</i> <i>Mireille</i>		<i>MASCHIELLA</i> <i>Karine</i>	
<i>DERIU</i> <i>Clément</i>		<i>RAFFLEGEAU</i> <i>Olivier</i>	
<i>GELAIN</i> <i>Raphaël</i>		<i>SOUIDI</i> <i>Mohamed</i>	
<i>GENCO</i> <i>Frédérique</i>		<i>SUSANJ</i> <i>Joseph</i>	
<i>GISMONDI</i> <i>Sylvaine</i>		<i>THOMAS</i> <i>Ornella</i>	
<i>IACUZZO</i> <i>Hugues</i>		<i>TOSCANI</i> <i>Annarita</i>	
<i>IFFLI</i> <i>Emmanuelle</i>		<i>VEZAIN</i> <i>Philippe</i>	
<i>LICATA</i> <i>Angèle</i>		<i>WEISS</i> <i>Frédéric</i>	

